

UNJSPF



(Tribunal international
du droit de la mer)



(ONU)



(OMS)



(Autorité internationale
des fonds marins)



(OIT)



(ICCRJ)

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies



(AIEA)



(OHCHR)

Lettre annuelle



(ICGEB)



(OMI)



(UIT)



(OHCHR)



(IFAD)



(UNDP)



Janvier 2002



UNITED NATIONS JOINT STAFF PENSION FUND
CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

NEW YORK (Headquarters)
UNITED NATIONS, N.Y. 10017
Tel: (212) 963-6931; Fax: (212) 963-3146
E-mail: UNJSPF@UN.ORG
Cable: UNATIONS NEWYORK
Web: <http://www.un.org/unjspf>

GENÈVE
PALAIS DES NATIONS
D-108, CH-1211, GENÈVE 10
Tél: +41 (22) 917-1824; Fax: +41 (22) 917-0004
E-mail: JSPFGVA@UNOG.CH
Web: <http://www.unog.ch/penfund>

Lettre annuelle de l'administrateur

New York, janvier 2002

Madame, Monsieur,

Comme il est depuis longtemps d'usage à la Caisse, je vous écris pour vous informer de diverses questions concernant les pensions et des faits nouveaux survenus au cours de l'année 2001. Vous trouverez également ci-après des informations mises à jour sur le fonctionnement de la Caisse et l'évolution récente de ses avoirs.

**INFORMATIONS INTÉRESSANT
LES BÉNÉFICIAIRES**

**Ajustement des pensions en dollars
des États-Unis au 1^{er} avril 2002**

Je tiens tout d'abord à signaler qu'il n'y aura pas d'ajustement des pensions en dollars des États-Unis au 1^{er} avril 2002, le mouvement de l'indice des prix à la consommation (IPC) des États-Unis sur la période allant de décembre 2000 à décembre 2001 n'ayant pas atteint le seuil requis de 2 %. La hausse de l'IPC des États-Unis au cours de cette période sera prise en compte pour la période suivante, qui ira donc de décembre 2000 à décembre 2002.

Pour les bénéficiaires qui ont choisi le système de la double filière, l'ajustement des pensions en monnaie locale au 1^{er} avril 2002 dépendra de l'évolution de l'IPC dans le pays de résidence, pour autant que le seuil de 2 %

soit atteint. En cas de majoration du montant des prestations, les intéressés en seront avisés lors du versement de leur pension d'avril 2002, qui interviendra soit le 1^{er} avril pour ceux qui sont partis à la retraite avant le 31 décembre 1984 soit le 1^{er} mai pour ceux qui sont partis à la retraite après cette date.

Associations de retraités

Il convient de signaler qu'une aide et des renseignements précieux peuvent être obtenus auprès de la FAAFI et de ses associations membres. Ces associations, grâce à l'expérience de leurs adhérents sont une mine d'informations et de conseils non seulement en matière de pensions, mais aussi en ce qui concerne les législations nationales et d'autres aspects de la vie dans les pays du monde entier. Par l'appui et l'assistance qu'elles apportent à l'égard des questions et objectifs qui ont conduit leurs adhérents, comme ceux d'entre nous qui sont encore en fonctions, à devenir des fonctionnaires internationaux, ces associations demeurent des «partenaires» du secrétariat de la Caisse et des organisations affiliées. Plus précisément, la FAAFI apporte une aide précieuse pour la certification des droits à pension et continue de participer activement et efficacement aux délibérations du Comité mixte de la Caisse et de son Comité permanent.

Vous trouverez dans l'annexe à la présente lettre une liste mise à jour des associations membres de la FAAFI, avec indication de leur adresse, ainsi que d'autres sources d'assistance aux retraités.

Veillez noter que de nouvelles adresses figurent sur cette liste, à savoir celles d'associations qui viennent d'être constituées: l'Association thaï d'anciens fonctionnaires internationaux (AFICST); la section de Beyrouth de l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (ouverte aux anciens fonctionnaires internationaux résidant au Liban, en Syrie et en Jordanie); et l'Association congolaise des anciens fonctionnaires des Nations Unies. Je signale aux nombreux bénéficiaires résidant dans la région de Genève qu'ils peuvent aussi obtenir une assistance auprès des associations d'anciens fonctionnaires des différentes organisations sises à Genève, l'ONU, l'OIT, l'OMS, l'OMM et l'UIT notamment.

Fonds de secours

Je rappelle aux bénéficiaires qu'un fonds de secours a été créé pour aider à alléger quelque peu les difficultés financières que la maladie, une infirmité liée à l'âge ou d'autres raisons analogues peuvent occasionner à des bénéficiaires de pensions modestes et ce, en apportant une aide dans les cas d'urgence avérés. Il convient de noter toutefois que le fonds de secours n'est pas censé servir à compléter une pension que le bénéficiaire juge insuffisante; il n'a pas non plus vocation à financer l'octroi de prêts ou à remplacer une assurance maladie.

Je rappelle également que la lettre annuelle de l'Administrateur de janvier 1999 contient des renseignements concrets concernant l'aide que les bénéficiaires peuvent, en cas de difficulté financière, obtenir auprès du fonds de secours ou d'autres sources. Cette information peut être

consultée sur le site Web de la Caisse, à l'adresse Internet suivante: (<http://www.un.org/unjspf>). Les personnes qui ne disposent pas d'une connexion Internet peuvent obtenir un exemplaire de la lettre de janvier 1999 auprès du secrétariat du comité des pension de l'organisation dont ils sont ou ont été fonctionnaires. Toujours concernant les aides d'urgence, l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et d'autres anciens fonctionnaires des Nations Unies (FFOA) m'a demandé de signaler aux bénéficiaires de la Caisse que la FFOA a créé un «fonds de secours» pour venir en aide à ses membres; les demandes d'assistance doivent être adressées au président du sous-comité chargé du fonds de secours de la FFOA, auprès de la FAO, et porter la mention «strictement confidentiel». L'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS) vient aussi en aide à ses membres qui se trouvent en situation financière difficile, en accordant des prêts sans intérêts ou des dons; son adresse figure dans la liste des associations d'anciens fonctionnaires internationaux jointe en annexe à la présente lettre. Par ailleurs, l'AFICS-New York a créé en 1998 une fondation philanthropique qui peut venir en aide aux fonctionnaires internationaux à la retraite et à leurs conjoint survivant et personnes à charge. Les demandes d'assistance doivent être adressées au comité d'assistance c/o AFICS-New York, à l'adresse indiquée dans l'annexe.

Certificats de droits à prestations

Il importe d'insister sur le fait que les bénéficiaires doivent aviser la Caisse de tout changement de leur situation de famille ou de leur pays de résidence (s'ils ont opté pour le système de la double filière d'ajustement des pensions). Les changements d'adresse doivent être signalés à la Caisse par écrit ou au moyen du formulaire PF.23M. La Caisse ne peut

prendre en compte les demandes de changement adressées par télégramme, courrier électronique ou télécopie et exige l'original de la lettre signée ou du formulaire PF.23M rempli. Il est tout aussi essentiel que les bénéficiaires remplissent et renvoient dans les délais requis le certificat de droits à prestations que la Caisse leur envoie chaque année.

Comme suite aux constatations et observations des vérificateurs des comptes, nous avons renforcé les procédures d'examen des certificats de droits à prestations afin de vérifier que les bénéficiaires continuent d'avoir droit aux prestations qu'ils perçoivent. Malheureusement, quelques cas de fraude sont à signaler. La communication tardive, ou la non-communication, des changements de pays de résidence entraînent souvent des trop-perçus importants qu'il faut ensuite recouvrer auprès des bénéficiaires ou, en cas de décès de ces derniers, auprès des membres survivants de leur famille ou sur la succession des bénéficiaires décédés.

Mensualités de pension: modification des instructions de versement

Il est extrêmement important que tous ceux qui perçoivent des prestations périodiques surveillent régulièrement la réception par leur banque des virements mensuels et nous informent dans les meilleurs délais de tout versement manquant. Veuillez nous informer immédiatement, au moyen de l'original signé du formulaire PF.23, de toute modification du nom de votre banque, de son code pour les virements internationaux ou de l'intitulé de votre compte, afin d'éviter toute interruption du versement de vos prestations. Pour que les modifications d'instructions de versement soient prises en compte à temps, ces demandes doivent parvenir à la Caisse au moins un mois avant la date prévue d'entrée en vigueur. Par ailleurs, la Caisse ne peut

donner suite aux instructions envoyées par télégramme, courrier électronique ou télécopie. Le nom complet et le numéro de pension ou de retraite doit être indiqué sur toute correspondance; l'utilisation du formulaire PF.23 facilite le traitement des communications. Ce formulaire peut être obtenu sur le site Web de la Caisse, à l'adresse Internet: <http://www.un.org/unjspf>, ou en en faisant la demande à l'organisation qui vous employait ou à la Caisse elle-même, selon la modalité de communication appropriée indiquée plus loin.

Prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service

La Caisse reçoit de nombreuses demandes de renseignements concernant l'assurance maladie après la cessation de service, aussi convient-il peut-être de faire quelques observations générales à ce sujet également. Si les bénéficiaires en donnent l'autorisation par écrit en remplissant le formulaire établi à cet effet par les sections ou services de l'assurance maladie des organisations affiliées à la Caisse, celle-ci prélève sur le montant de la pension mensuelle la cotisation due au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Cela dit, la Caisse n'est pas en mesure de répondre aux questions concernant le montant de la cotisation ou l'étendue de la couverture. Toutes les demandes de renseignements concernant l'assurance maladie, ainsi que l'autorisation de prélèvement de la cotisation, doivent être envoyées au service compétent de l'organisation concernée et non pas au secrétariat de la Caisse.

Il convient de noter que les relevés délivrés par la Caisse à des fins fiscales indiquent le montant intégral des prestations de pension, c'est-à-dire avant tout prélèvement au titre de l'assurance maladie.

Il convient de noter également qu'il n'a pas été possible de mettre en place ce système de prélèvement pour tous les bénéficiaires, en raison des moyens de traitement limités actuellement disponibles dans certaines des organisations affiliées à la Caisse.

INFORMATIONS INTÉRESSANT LES PARTICIPANTS

Calcul des prestations lors de la cessation de service

Si vous envisagez de cesser votre service dans un proche avenir, il vous faudra peut-être étudier les nombreuses informations contenues dans notre lettre annuelle de janvier 1999 à propos des démarches que les participants en activité et/ou les organisations qui les emploient, ainsi que les bénéficiaires actuels ou futurs, doivent entreprendre pour que le calcul de leurs prestations à venir soit effectué en temps voulu. Ces informations peuvent être consultées sur le site Web de la Caisse, à l'adresse Internet: <http://www.un.org/unjspf>; d'autres renseignements et formulaires concernant les pensions, notamment les statuts et règlement de la Caisse, sont également disponibles sur ce site. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, vous pouvez vous procurer un exemplaire de la lettre de janvier 1999 auprès du secrétariat du comité des pensions de l'organisation dont vous êtes ou avez été fonctionnaire. Vous trouverez également sur ce site Web, à la rubrique «Forms», une liste des formulaires utilisés par la Caisse. Les formulaires les plus utilisés sont indiqués dans l'encadré ci-dessous:

Formulaires fréquemment utilisés	
PF23, PF23A, PF23B	–
Modification des instructions de versement	
PF23M	–
Changement d'adresse postale	
L, L-1, L-4	–
Demande d'estimation	
PENS E/2, E/6, E/7, E/8	–
Instructions de versement	

INFORMATIONS INTÉRESSANT LES PARTICIPANTS ET LES BÉNÉFICIAIRES

Modalités de communication avec la Caisse

Avant de passer aux questions budgétaires, je voudrais préciser les points de contact et modalités appropriés que tant les participants en activité que les bénéficiaires doivent utiliser pour communiquer avec la Caisse. À ce propos, il convient de noter tout d'abord que la Caisse a mis en place des systèmes permettant de gérer la masse importante de correspondances émanant de plus de 74 000 participants en activité et 48 000 bénéficiaires, qui travaillent et résident dans plus de 180 pays partout dans le monde. Parmi ces systèmes, un mécanisme de contrôle de la qualité a été mis en place pour assurer un délai de réponse raisonnable ainsi qu'un traitement diligent des cas où il y a eu relance. Il est également censé éviter les erreurs d'aiguillage des demandes de renseignements et de la documentation correspondante au sein du secrétariat de la Caisse. Pour faire en sorte que vos demandes soient correctement enregistrées, acheminées au bon destinataire et traitées avec diligence, le secrétariat de la Caisse vous saurait gré d'utiliser le tableau ci-après lorsque vous voulez prendre contact avec la Caisse:

Selon votre lieu de résidence, il peut être plus pratique de prendre contact avec le Bureau de New York ou avec celui de Genève, étant entendu que la transparence totale des systèmes et du fonctionnement de la Caisse fait que c'est la personne compétente qui donnera suite à votre demande quel que soit le bureau qui l'aura reçue.

New York		Genève	
Par téléphone:	(212) 963-6931	Par téléphone:	(41) (22) 917-1824
Par télécopie:	(212) 963-3146	Par télécopie:	(41) (22) 917-0004
Par courrier électronique:	UNJSPF@UN.ORG	Par courrier électronique:	JSPFGVA@UNOG.CH
En personne:	Bureau S-745	En personne:	Bureau PN D.108
Par courrier postal:	M^{me} Dulcie Bull, Chef des opérations Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies United Nations New York, NY 10017 USA	Par courrier postal:	M. Gilbert Ferrari, Chef du Bureau de Genève, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies Palais des Nations 8-14 avenue de la Paix CH-1211 Genève 10 Suisse

Budget approuvé pour la Caisse

Ayant adopté un cycle biennal pour son programme de travail, l'Assemblée générale n'a pas examiné le point intitulé «Régime des pensions des Nations Unies» en 2001; de ce fait, aucune modification n'est à apporter aux dispositions des statuts et du règlement de la Caisse des pensions. Cela étant, comme il a été décidé que le budget de la Caisse serait examiné les années impaires, l'Assemblée a examiné et approuvé le projet de budget biennal de la Caisse recommandé par le Comité permanent du Comité mixte. Il convient de noter à ce propos que le montant approuvé au titre des dépenses administratives imputables à la Caisse pour l'exercice biennal 2002-2003 est de 74 322 400 dollars des États-Unis, dont 29 943 800 dollars pour les frais administratifs, 43 405 100 dollars pour les frais de placement et 973 500 dollars pour les frais d'audit.

Fonctionnement de la Caisse

La Caisse compte toujours 19 organisations affiliées. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000, l'effectif des participants est passé de 68 935 à 74 432 (soit une augmentation de 8 %). Le nombre de prestations périodiques servies pendant cette même période (y compris les pensions d'enfant) est passé de 46 199 à 48 069 (soit une augmentation de 4 %). L'on prévoit qu'à la fin de 2001, ces chiffres auront augmenté en ce qui concerne tant les participants que les bénéficiaires, encore que les chiffres définitifs ne seront connus que lorsque les rapports de fin d'année des organisations affiliées à la Caisse auront été reçus et que les rapprochements appropriés auront été effectués. En 2001, le montant annuel des prestations servi par la Caisse a dépassé 1 069 millions de dollars des États-Unis, et ces prestations ont été versées dans 27 monnaies différentes à des bénéficiaires répartis dans plus de 180 pays.

Placements de la Caisse

Au 31 décembre 2001, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse était de 21 843 millions de dollars, contre 24 067 millions de dollars à la fin de décembre 2000 soit une diminution de 9,2 %. Au 31 mars 2001, date normalement retenue dans les rapports que le représentant du Secrétaire général pour les placements de la Caisse adresse au Comité mixte, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse s'établissent à 21 793 millions de dollars, contre 26 056 millions de dollars une année auparavant. Le rendement total des placements pour la période d'une année s'achevant le 31 mars 2001 était de moins 15 %, ce qui représente un rendement «réel», ou corrigé de l'inflation, de moins 17,4 %.

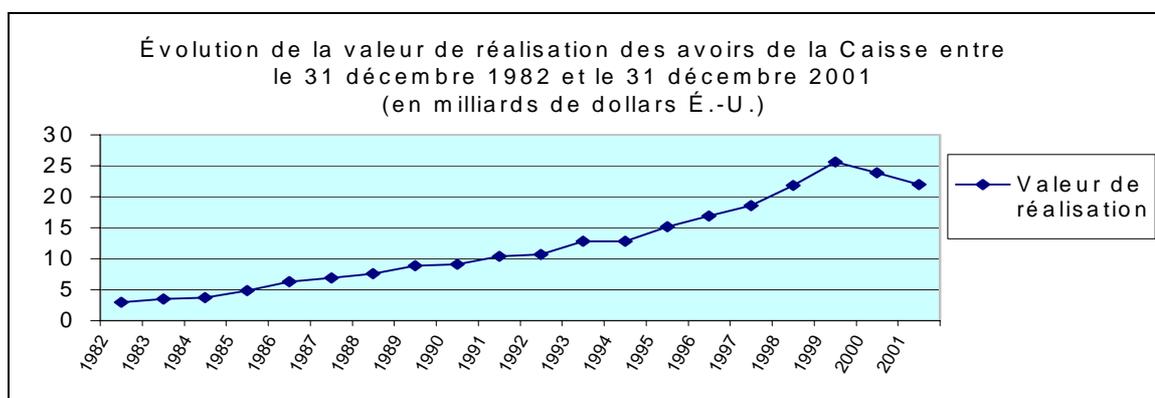
À l'évidence, pour la période à l'examen et en particulier pendant les semaines qui ont suivi la tragédie du 11 septembre, les marchés boursiers ont connu une crise caractérisée par une forte chute des valeurs mobilières et une extrême instabilité des cours. Cette situation a suscité bien des interrogations et préoccupations parmi les participants et les bénéficiaires concernant les répercussions de ces événements sur les avoirs de la Caisse. Il s'agit à présent de savoir si les résultats négatifs évoqués dans le paragraphe précédent sont susceptibles d'affecter la capacité de la Caisse à verser les prestations. Comme je l'ai expliqué dans un article rédigé à l'intention du Secrétariat de l'ONU l'automne dernier, la réponse à cette question est on ne peut plus claire: non, la Caisse a les moyens d'honorer ses obligations et ce, pour plusieurs raisons qui toutes renvoient à la manière dont la Caisse est gérée. Pour le court terme, c'est-à-dire pour chaque mois de cette année et pour les quelques années à venir, le montant des cotisations perçues est, et demeurera, suffisant pour couvrir la plupart des prestations dues, la différence

pouvant être en cas de besoin couverte par les avoirs liquides de la Caisse. En d'autres termes, la trésorerie est actuellement assurée par l'apport régulier de cotisations.

Cela dit, la Caisse ne se contente pas d'un simple équilibre entre ses recettes et ses dépenses sur le court terme; elle constitue des réserves pour l'avenir. Son but est qu'à tout moment, elle puisse couvrir l'intégralité de ses obligations, qui correspondent au droit à pension et autres prestations des participants actuels et aux pensions des retraités et autres bénéficiaires. Le montant des réserves que la Caisse doit détenir à cette fin est calculé périodiquement par son actuaire conseil et ces calculs sont vérifiés par un comité d'actuaire indépendant. À l'heure actuelle, la Caisse détient des réserves considérables, qui sont suffisantes par rapport à ses objectifs et à ses règles de gestion.

Tout ceci pour dire que les variations à court terme de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse sont le résultat inévitable des fluctuations des marchés financiers et de la valeur du dollar des États-Unis par rapport aux autres monnaies dans lesquelles sont libellés les placements de la Caisse. Étant donné que les pensions de retraite et les prestations connexes servies par le régime des pensions des Nations Unies sont garanties par les avoirs de la Caisse, les objectifs à long terme de celle-ci en matière de placements sont, tout d'abord, de préserver le capital en valeur réelle, et, ensuite, d'obtenir un rendement optimal tout en évitant les risques injustifiés. Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de se faire une idée des perspectives à long terme du rendement des placements:

Taux annuels cumulés de rendement des placements de la Caisse sur différentes périodes se terminant le 31 mars 2001						
	5 ans %	10 ans %	15 ans %	20 ans %	25 ans %	41 ans %
Rendement nominal	7,9	9,2	9,6	11,0	10,6	8,6
Rendement réel (corrige de l'inflation)	5,2	6,3	6,2	7,2	5,6	4,0



La gestion des avoirs de la Caisse vise toujours à maintenir un équilibre judicieux entre le risque encouru et la rémunération escomptée à moyen et à long terme. Pour réduire le risque et améliorer le rendement à long terme, la structure du portefeuille de la Caisse est largement diversifiée du point de vue a) de la répartition des placements entre actions, obligations, placements immobiliers et numéraire; b) des marchés sur lesquels les fonds sont placés et leur importance respective dans le portefeuille; et c) du choix des valeurs mobilières elles-mêmes. Exprimée en dollars des États-Unis, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse se modifie également avec l'appréciation ou la dépréciation des autres monnaies par rapport au dollar.

Au 31 décembre 2001, les avoirs de la Caisse se répartissaient comme suit par type de placement: actions 56,6 %, obligations

27,4 %, placements immobiliers 5,4 % et placements à court terme 10,6 %. Ces avoirs étaient placés dans 48 pays (y compris les marchés émergents), auprès d'institutions régionales et internationales et de sociétés institutionnelles de placement; en ce qui concerne les monnaies, 57,3 % des placements étaient libellés en dollars des États-Unis (certains de ces placements en dollars ne sont pas des placements aux États-Unis) et les 42,7 % restants dans 26 autres monnaies.

Autres faits nouveaux survenus en 2001

Charte de gestion

Une charte pour la gestion de la Caisse a été présentée au Comité permanent en 2001 dont le but est de resserrer les liens de la Caisse avec tous ses mandants et de maximiser l'efficacité de son administration

et de son fonctionnement. Cette charte contient les six objectifs suivants pour l'exercice biennal 2002-2003: a) renforcer la direction et la supervision générales des opérations et des activités de la Caisse par le bureau de l'Administrateur; b) mettre en place un système d'information sur site Web; c) faire en sorte que les clients reçoivent des services de qualité dans les meilleurs délais; d) mettre au point une politique d'investissement et une affectation stratégique des avoirs qui tiennent compte de l'objectif stratégique de la Caisse consistant à financer le passif; e) mettre au point une approche coordonnée et axée sur les résultats pour la direction et le déroulement des opérations quotidiennes; et f) mettre au point une politique améliorée en matière de communication.

Parmi les projets conçus pour atteindre ces six objectifs, trois sont de la plus haute importance: le projet de redéfinition des processus, le renforcement du bureau de Genève et la nouvelle politique de communication.

1) Projet de redéfinition des processus

Ayant examiné deux études extérieures qui analysaient les capacités administratives et opérationnelles de la Caisse, le Comité permanent, à sa session de 2001, a conclu que la Caisse était entrée dans une phase nouvelle où le volume de ses activités imposait une importante reconfiguration de son infrastructure. Le dernier examen de ce type remontait à 1989, époque où la Caisse desservait environ 86 000 participants et bénéficiaires. Depuis, non seulement les dispositions des Statuts et du Règlement de la Caisse sont devenues plus complexes mais le nombre total de clients a augmenté de près de 50 %, puisque la Caisse couvre aujourd'hui plus de 122 000 participants et bénéficiaires. Les études effectuées recensaient les améliorations qu'il est possible d'apporter aux processus par l'informatisation ainsi que

les technologies précises qui permettraient de réaliser ces améliorations dans une perspective de rentabilité et de qualité maximales. S'agissant des ressources nécessaires, le Comité permanent a recommandé, et l'Assemblée générale a approuvé, un montant de près de 8,2 millions de dollars pour la mise en œuvre de huit projets dans ce domaine sur les trois prochaines années.

2) Renforcement du bureau de Genève

Afin de réaliser l'objectif de toujours de la Caisse, à savoir améliorer continuellement les services fournis à ses clients, le Comité permanent a approuvé la poursuite du renforcement du rôle du bureau de Genève. À cet égard, deux organisations affiliées supplémentaires seront desservies par ce bureau, à savoir l'OIT et l'UNESCO. L'amélioration des services sera facilitée au bureau de Genève par: a) la proximité géographique et l'absence de décalage horaire; b) la communauté de langue; et c) la connaissance des pratiques, réglementations et lois bancaires nationales dans la région.

3) Politique de communication

Dans le cadre des efforts tendant à améliorer la politique de communication de la Caisse, des brochures portant sur des sujets précis tirés des Statuts, du Règlement et du système d'ajustement des pensions seront distribuées dans le courant de l'année. Ces brochures traiteront de sujets tels que le système de la double filière d'ajustement des pensions, les droits à validation et revalidation, les prestations d'invalidité et les prestations de survivants. Pour d'autres questions, celle de l'introduction de l'euro par exemple, des dépliants spécifiques ont été publiés. Toutefois, afin de limiter les dépenses et d'éviter toute confusion éventuelle, leur distribution a été limitée aux bénéficiaires directement concernés. Dans le cadre de cette évolution vers une politique de

communication améliorée, la Caisse a également entrepris de placer une information plus détaillée sur son site Web.

Groupe de travail du Comité mixte

Le Groupe de travail qui a été chargé de procéder à un examen de fond des dispositions relatives aux prestations et des besoins à long terme de la Caisse a présenté un long «rapport préliminaire» au Comité permanent en 2001. Ce rapport contient une série de projets de recommandation, qui sont actuellement examinés compte tenu des résultats positifs des évaluations actuarielles au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1999. Les recommandations définitives du Groupe de travail doivent être présentées au Comité en 2002, après que le Groupe y aura intégré les vues exprimées au Comité permanent ainsi que les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001, qui reste à effectuer.

Représentation au Comité mixte et au Comité permanent

Considérant que la Caisse couvre désormais plus de 48 000 bénéficiaires, ce qui représente 39 % du nombre total des participants et des bénéficiaires, le Comité permanent a approuvé l'accroissement de la représentation de la FAAFI aussi bien au Comité mixte qu'au Comité permanent. Le Comité permanent est convenu que la FAAFI serait habilitée à envoyer quatre représentants et deux suppléants aux sessions du Comité mixte, soit deux représentants de plus. S'agissant de la représentation au Comité permanent, la FAAFI pourra y dépêcher deux représentants et deux suppléants, soit un représentant et un suppléant de plus.

Système d'ajustement des pensions

Le Cameroun, le Niger et la Libye ayant connu une dépréciation importante de leur monnaie locale depuis le début des

années 90 et n'ayant publié aucune donnée officielle sur les ajustements au titre de l'inflation depuis plus de 10 ans, il a été décidé de suspendre l'ouverture et l'application de la filière monnaie locale d'ajustement des pensions pour ces pays.

Accord de transfert entre la Caisse et l'ex-URSS, l'ex-RSS d'Ukraine et l'ex-RSS de Biélorussie

À l'issue de longues discussions, en 2001, le Comité permanent a reconnu que la décision de la Fédération de Russie d'adopter en mars 2001 un décret tendant à compléter certaines pensions nationales constituait un premier pas positif et montrait que le Gouvernement russe se reconnaissait une obligation de trouver une solution appropriée au problème. Le Comité permanent a aussi décidé de faire appel au Secrétaire général de l'ONU et à l'Administrateur de la Caisse afin d'intensifier les efforts tendant à trouver des solutions durables satisfaisantes et globales aux problèmes et préoccupations des anciens participants concernés. Il a été demandé à la Caisse d'établir, à l'intention du Comité mixte à sa prochaine session, un document complet et concret couvrant les modalités possibles d'utilisation du fonds de secours, des dispositions spéciales sur la validation des droits et de toute autre mesure corrective qui pourrait être proposée.

Questions importantes que le Comité mixte doit examiner en 2002

Le Comité mixte se réunira en juillet 2002 au siège de la FAO, à Rome. Les grandes questions de fond inscrites à son ordre du jour sont l'analyse des résultats de l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2001; l'examen du rapport final du Groupe de travail et les modifications qui pourraient être apportées au système des pensions; les études sur: a) la composition quantitative et qualitative du Comité mixte et du Comité permanent; b) un «examen à

l'échelle de tout le bureau» de la structure et de la répartition par classe des effectifs de la Caisse compte tenu de la nouvelle structure envisagée dans la Charte de gestion et décrite dans ses grandes lignes dans le budget présenté au Comité permanent en 2001; c) la possibilité d'acquérir des bureaux à l'extérieur du bâtiment du Secrétariat de l'ONU pour régler le problème de la pénurie grave d'espace que connaît la Caisse; d) la situation des anciens participants originaires de l'ex-URSS, de l'ex-RSS d'Ukraine et de l'ex-RSS de Biélorussie; et e) les règles et pratiques en vigueur concernant les droits à

prestation des survivants dans les organisations internationales.

Vous serez informé dans la prochaine lettre annuelle de l'évolution de ces questions, des sujets examinés par le Comité mixte et des décisions que l'Assemblée générale prendra lorsqu'elle examinera le système des pensions des Nations Unies à la fin de 2002.

Il convient peut-être de noter les dates suivantes, qui ont trait à certaines des réunions les plus importantes qui doivent se tenir en 2002:

Comité mixte:	10-19 juillet
Comité d'actuares:	10-13 juin
Comité des placements:	18-19 février 13-14 mai 9-10 juillet 23-24 septembre 25-26 novembre
Réunions des cadres supérieurs:	22 janvier 26 mars 18 juin 8 octobre
Groupe de travail du Comité mixte:	22-26 avril Deuxième semaine de juin

* * * * *

Je voudrais, avant de conclure, faire quelques observations à propos des événements tragiques du 11 septembre et de leur impact sur les activités de la Caisse. Je constate à cet égard que, même si les systèmes de fonctionnement de la Caisse n'ont été pour la plupart pas touchés, il y a eu quelques perturbations légères ayant des causes extérieures. Les deux banques de la

Caisse à New York ont été directement touchées et ont donc dû déménager temporairement leurs services compétents. Hormis quelques problèmes assez mineurs dans la période qui a suivi immédiatement la tragédie, la Caisse a pu effectuer sans retard les versements à ses plus de 48 000 bénéficiaires partout dans le monde. En ce qui concerne nos services

informatiques, je signalerai que les opérations informatiques de la Caisse n'ont certes pas été touchées mais qu'il y a eu quelques interruptions dans le transfert des données au bureau de Genève, la connexion étant assurée par des installations se situant à proximité du World Trade Center.

La Caisse a pris depuis d'autres dispositions en attendant que les lignes touchées soient réparées et il ne semble pas qu'il y ait eu des répercussions négatives notables sur notre fonctionnement.

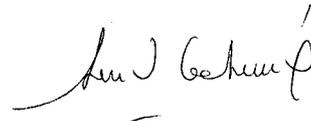
Je ne saurais finir ces observations sur les événements du 11 septembre sans signaler qu'ils ont eu des conséquences particulièrement sérieuses sur Fiduciary Trust International, une société de conseils en placement dont la Caisse utilisait les services

depuis 1947. Au nom de la Caisse, qui apprécie sincèrement la relation qui nous unit de longue date, année après année, à Fiduciary, je voudrais présenter toute notre sympathie aux victimes et aux proches et amis de tous ceux qui ont disparu au cours de ce tragique événement.

Enfin, au nom du secrétariat de la Caisse, je tiens à remercier en particulier les nombreux participants et bénéficiaires qui nous ont adressé leurs vœux à l'occasion des fêtes. Je tiens aussi, au nom de la Caisse, à présenter à vous tous et à vos familles nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

L'Administrateur
de la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies



Bernard Cochemé

Annexe

A. Associations d'anciens fonctionnaires internationaux

Si vous avez des questions à poser sur divers points concernant votre pension et avez besoin de conseils, les associations énumérées ci-après peuvent vous aider. Elles sont toutes affiliées à la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux, qui vous représente au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

ARGENTINE:	Asociación de Ex-Funcionarios de las Naciones Unidas de Argentina AFICS Buenos Aires, c/o UNDP, Casilla 2257, 1000 Buenos Aires
AUSTRALIE:	Australian Association of Former International Civil Servants (AAFICS) c/o Dr. John Hirshman, 212 Old South Head Road, Vaucluse, NSW 2030
AUTRICHE:	Association des anciens fonctionnaires internationaux en Autriche Centre international de Vienne, Bureau C.0262, Boîte postale 100, 1400 Vienne
CANADA:	Association canadienne des anciens fonctionnaires internationaux (CAFICS/ACAFI) c/o OACI, 999 rue de l'Université, Montréal, Qué. H3C 3H7
CHILI:	Asociación de Ex-Funcionarios de las Naciones Unidas en Chile (AFICS Santiago) Edificio Naciones Unidas, Oficina Z-122, Avenida Dag Hammarskjold, Casilla 179 D, Santiago
COLOMBIE:	Asociación de Pensionados de las Naciones Unidas en Colombia (ASOPENUC) Apartado Aéreo 90423, Santafé de Bogotá
FRANCE:	Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS) Bureau MR 01, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15
INDE:	Association of Former United Nations Personnel in and of India (AFUNPI) P.O. Box 25019, Museum Road, Bangalore 560 025 United Nations Pensioners' Association (UNPA) F-216 Mansrover Garden, New Delhi 110 015

- ITALIE: Association des anciens fonctionnaires de la FAO et du PAM (FFOA)
c/o FAO, Viale delle Terme de Caracalla, 00153 Rome
- Association des anciens fonctionnaires – FAO Turin
Centre international de perfectionnement professionnel et technique,
Corso Unità d'Italia 125, 10127 Turin
- LIBAN: Association of Former International Civil Servants
Section de Beyrouth, UN House, Liban
- MEXIQUE: Asociación de Ex-Funcionarios de las Naciones Unidas en México
(AEFNUM)
Presidente Masaryk 29, Apartado Postal 6-718, México D.F. 11570
- NOUVELLE-
ZÉLANDE: N.Z. Association of Former U.N. Officials (AFUNO)
c/o Mr. Ed. Dowding, 16A Moore Str., Birkenhead, Auckland 1310
- FÉDÉRATION
DE RUSSIE: Association des anciens fonctionnaires internationaux (AFICS Moscou)
c/o UNIC, No. 4/16 Ulitsa Lunacharskogo, Moscou 121002
- SRI LANKA: Association of Former International Civil Servants (Sri Lanka)
3 Thambian Avenue (off Independence Avenue), Colombo 7
- SUISSE: Association des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI/AFICS)
Bureau C.542-1, Palais des Nations, 1211 Genève 10
- THAÏLANDE: Association of Former International Civil Servants – Thaïlande
(AFICST)
4th Floor Service Building, United Nations Building, Bangkok 10200
- ROYAUME-UNI* : British Association of Former United Nations Civil Servants
(BAFUNCS)
c/o Mr. R.E. Chamberlin, Executive Chairman, 47 Chapel Street,
Bildeston, Ipswich IP7 7EP
- ÉTATS-UNIS: Association of Former International Civil Servants (AFICS New York)
Room DC1-580, United Nations, New York, NY 10017
- URUGUAY: Asociación de Ex-Funcionarios de las Naciones Unidas en Uruguay
(AFICS Uruguay)
Javier Barrios Amorin 870 P.3, Casilla de Correo 1207 –
Correo Central, 11200 Montevideo

* Le Fonds de prévoyance de la BAFUNCS est ouvert à tous les anciens fonctionnaires de l'ONU et des autres organisations du système des Nations Unies (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge) qui résident actuellement au Royaume-Uni. Il n'est pas nécessaire qu'ils perçoivent une pension des Nations Unies, ni qu'ils soient membres de la BAFUNCS. Le conseil d'administration du Fonds examine tous les cas d'embarras financier ou de frais imprévus causant des difficultés concrètes, et il peut accorder des dons en espèces, non remboursables, ou des prêts à court terme sans intérêts. Les demandes d'assistance ou de renseignements doivent être adressées à:

The Clerk/Treasurer
BAFUNCS Benevolent Fund
41 Riverene, Grosvenor Drive
Maidenhead, Berks SL6 8PF
Royaume-Uni

B. Sources d'assistance autres que les associations affiliées à la FAAFI

1. Syndicat du personnel du Bureau international du Travail/Section des anciens fonctionnaires:

Les anciens fonctionnaires du BIT peuvent également obtenir une aide pour les questions relatives aux pensions auprès du Syndicat du personnel du Bureau international du Travail, Section des anciens fonctionnaires internationaux. Cette association, qui a une permanence au siège du BIT à Genève, se tient prête à répondre aux demandes d'information, qui doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Syndicat du personnel du Bureau international
du Travail/Section des anciens fonctionnaires
ILO/BIT
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22

2. Association des anciens fonctionnaires de l'OMS dans la Région de l'Asie du Sud-Est:

L'Association des anciens fonctionnaires de l'OMS dans la Région de l'Asie du Sud-Est a été créée le 15 décembre 1995 pour défendre les intérêts de ses membres et les tenir informés des faits nouveaux susceptibles de les intéresser et survenant partout dans le monde. Elle est ouverte à tous les anciens fonctionnaires de l'OMS et leur conjoint survivant installés dans les pays que l'OMS inclut dans la Région de l'Asie du Sud-Est, à savoir actuellement les dix pays suivants: Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Népal, République démocratique populaire de Corée, Sri Lanka et Thaïlande. Les coordonnées postales et autres actuelles de l'Association sont les suivantes:

Association of Former WHO Staff Members
in South-East Asia Region
No. 54, Sector 15-A
Noida 201301, U.P., India

Tel: (91 118) 4511679
Fax: (91 118) 4516876
E-mail: exstaffwho@yahoo.com

3. Association congolaise des anciens fonctionnaires des Nations Unies (ACAFNU):

Bien qu'elle ne soit pas encore officiellement affiliée à la FAAFI, l'ACAFNU apporte aussi une aide aux bénéficiaires résidant au Congo. Son adresse actuelle est:

Association congolaise des anciens fonctionnaires
des Nations Unies (ACAFNU)
s/c du PNUD, B.P. 465, Brazzaville
